

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Tessier* : de Sa Grandeur l'Evêque de *St. Germain de Rimouski*, et autres.

Par l'honorable M. *McDonald* ; de *Joseph Walker Cull*, du village de *Mitchell*, Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Shead* ; de *Francis Jones* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *Catherine Miller*, veuve de *Peter Miller*, en son vivant pourvu d'une pension ; demandant qu'on lui paie des arrérages de pension à dater de l'époque de la mort de son mari, et une allocation durant le reste de ses jours.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ,
19 Novembre, 1867.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a l'honneur de présenter son premier rapport :

1o. Qu'à l'exception de la nomination du greffier du Sénat, du gentilhomme huissier de la verge noire et du sergent d'armes dont les charges dépendent de la couronne, les nominations à tous autres emplois du Sénat et la fixation des appointements des officiers appartiennent et doivent appartenir au Sénat et être sous son contrôle.

2o. Qu'aucun officier nommé par le Sénat ne soit sujet à être destitué, si ce n'est par ordre du Sénat.

3o. Que l'office de sergent d'armes du Sénat et celui de gentilhomme huissier de la verge noire peuvent et devraient être remplis par la même personne.

4o. Votre comité ne reconnaît pas qu'il y ait eu, à l'ouverture de la session, aucun officier ou serviteur du Sénat, à l'exception des nominations de la couronne ci-dessus mentionnées, et votre comité se propose de faire bientôt rapport, pour la considération du Sénat, d'un personnel d'employés qu'il croira nécessaire pour l'efficacité du service de cette branche de la Législature, avec indication de leurs appointements.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR,
Président;

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *McCully*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Hazen*,

La Chambre s'est ajournée.